

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE DE LA SEANCE DU VENDREDI 11 JUILLET 2014</p>

Sous la présidence de Monsieur Bernard RUFFIO, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H30

Présents : MM. RUFFIO Bernard, Maire, Mmes OLRY Catherine, Premier Adjoint, VOINSON Marie, Troisième Adjoint, M. RENARD Philippe, Quatrième Adjoint, Mme ROUSSELOT Suzanne, M. MARSCHALL Alain, Mmes MULLER Sabine, DEMANGEAT Véronique, MM. COUTY Laurent, PARMENTIER Marc, Mme WURTZ Maryline, MM. FORMWALD Fabien, KLINKLIN Arnaud, Mme BARTHELME Déolinda, MM. MARCHAND Jean-Michel, SCANDELLA Yves, Mme MERCKLE Catherine.

Absents excusés : M. VILMAIN Alain, Deuxième Adjoint, Mme MARTIN Gabrielle.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Régularisation de crédits budgétaires,
- 3) Régularisation à propos de la délibération du 4 avril concernant les délégations,
- 4) Indemnité du trésorier,
- 5) Achats de terrains : La Goutte,
Le Château,
- 6) Modification du plan des effectifs,
- 7) Commissions à la C.C.V.K,
- 8) Comité consultatif des Sapeurs-pompiers,
- 9) Communications,
- 10) Divers.

POINT 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2014

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mai 2014.

POINT 2 – Régularisation de crédits budgétaires

Lors de la vente de terrains issus du Domaine Public, la recette n'était pas prévue au budget. Le conseil inscrit un crédit de 4 250 € au compte C/024.

POINT 3 – Régularisation des délibérations du 4 avril 2014

Suite à des remarques relatives au contrôle de légalité les délibérations relatives aux délégations du Conseil Municipal au Maire et aux indemnités de fonction des élus sont légèrement modifiées.

POINT 4 – Indemnité de conseil au trésorier

Le conseil municipal vote l'indemnité de conseil au trésorier municipal, percepteur de KAYSERBSERG.

POINT 5 – Achats de terrains

Mme Jeanne COUTY vend la parcelle cadastrée Section 10 n°230 au Château d'une contenance de 41a94. Le conseil décide de l'acheter au prix de 30 € l'are.

Dans le cadre de la succession de M. Bernard MUNIER, une parcelle de 0,23 are cadastrée Section 17 N°573 peut être cédée à la Commune pour l'€uro symbolique. Le conseil l'accepte.

POINT 6 – Modification du plan des effectifs

Suite à la réussite d'un concours par un agent, le conseil municipal modifie le plan des effectifs en remplaçant un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe par un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

POINT 7 – Commissions de la Communauté de Communes

Les conseillers municipaux s'inscrivent pour prendre part aux différentes commissions de la Communauté de Communes.

POINT 8 – Comité consultatif des sapeurs-pompiers

M. le Maire informe le conseil municipal que l'élection des représentants au comité consultatif des sapeurs-pompiers va être organisée très prochainement.

POINT 9 – Subvention pour le feu d'artifice

Comme chaque année une subvention est votée au profit du club sportif hand-ball pour le feu d'artifice du 13 juillet. La somme allouée est de 2 500 €.

La séance est levée à 21H45

Le prochain conseil aura lieu le 5 septembre à 20h30.

LABAROCHE, le 18 juillet 2014/DP/SS

Le Maire,
Bernard RUFFIO